

Doc 1 p. 158

De Gaulle et la libération de Paris

Pourquoi voulez-vous que nous dissimulions l'émotion qui nous étreint tous, hommes et femmes, qui sommes ici, chez nous, dans Paris debout pour se libérer et qui a su le faire de ses mains. [...] Paris ! Paris outragé ! Paris brisé ! Paris martyrisé ! Mais Paris libéré ! Libéré par lui-même, libéré par son peuple avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France tout entière, de la France qui se bat, de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle. Eh bien ! Puisque l'ennemi qui tenait Paris a capitulé dans nos mains, la France rentre à Paris, chez elle. Elle y rentre sanglante, mais bien résolue.

- Discours de Charles de Gaulle à l'Hôtel de ville de Paris,
25 août 1944.

Doc 5 p. 159

Le régime de Vichy déclaré illégal

[L'ordonnance] a pour but immédiat de libérer le pays de la réglementation d'inspiration ennemie qui l'étouffait. [...]

Art. 1^{er}. La forme du Gouvernement de la France est et demeure la République. En droit celle-ci n'a pas cessé d'exister.

Art. 2. Sont, en conséquence, nuls et de nul effet tous les actes constitutionnels, législatifs ou réglementaires [...] promulgués sur le territoire continental postérieurement au 16 juin 1940¹ et jusqu'au rétablissement du Gouvernement provisoire de la République française.

- Ordonnance du gouvernement provisoire de la République française, 9 août 1944.

1. Le premier gouvernement de Pétain a été formé le 16 juin 1940.

Doc 6 p. 159

Le procès de Philippe Pétain

La Haute Cour de Justice créée en 1944 juge les principaux responsables de Vichy. Philippe Pétain est jugé en août 1945.

Dimanche 12 août, le réquisitoire.

[Le procureur] reprend rapidement tous les griefs qu'il vient d'étudier : armistice conclu dans la honte, abus de confiance à l'égard de la Nation, acceptation définitive de la défaite, servilité à l'égard de l'Allemagne, guerre sournoise contre l'Angleterre, persécutions. Le gouvernement n'a pu se maintenir pendant quatre ans qu'en collaborant dans tous les domaines avec la politique d'Hitler. Cela, c'est la trahison.

150 000 otages fusillés ; 750 000 déportés du travail ; la flotte détruite ; 110 000 déportés politiques ; 120 000 déportés raciaux. Pendant quatre ans cette politique a failli nous déshonorer. Elle a jeté le doute sur l'honneur de la France. [...] Pour cela, il n'y a qu'une peine, la plus haute de celles prévues par la loi. Et le procureur général

Chapitre 9 – Refonder la République et la démocratie (1944-1947)

Mornet requiert la peine de mort « contre celui qui fut le maréchal Pétain »¹.

■ Léon Werth, Impressions d'audience, le procès Pétain,

© Viviane Hamy, 1995.

1. La peine de mort est transformée en détention à perpétuité par le général de Gaulle.

Doc 1 p. 160

Le programme du Conseil national de la Résistance (CNR)

Les représentants des mouvements [...] groupés au sein du CNR proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la Libération : [...]

4. Afin d'assurer :

– l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi.

5. Afin de promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

– l'intensification de la production nationale [...];

– le retour à la nation¹ des grands moyens de production [...], des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques.

b) Sur le plan social :

– le droit au travail et le droit au repos [...];

Chapitre 9 – Refonder la République et la démocratie (1944-1947)

– un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail [...].

■ Programme du Conseil national de la Résistance,

15 mars 1944.

1. Nationalisation.

Doc 3 p. 161

La Constitution de 1946

3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. [...]

5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. [...]

9. [...] Toute entreprise, dont l'exploitation a les caractères d'un service public national [...] doit devenir la propriété de la collectivité.

10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

■ Extraits du préambule de la Constitution de 1946.

Doc 1 p. 162

Pour ou contre le vote des femmes

Le député Ernest Bissagnet : « L'amendement Grenier¹ amènera un déséquilibre très net, car il y aura deux fois plus de femmes que d'hommes² qui prendront part au vote. Aurons-nous donc une image vraie de l'idée du pays ? En raison de ce déséquilibre, je préfère que le suffrage des femmes soit ajourné jusqu'à ce que tous les hommes soient rentrés dans leurs foyers, et c'est pourquoi je voterai contre l'amendement. »

Le député Robert Prigent : « Quand il s'agit de jeter les femmes dans la guerre, est-ce que nous attendons ? Sera-t-il toujours dit que l'on exigera de nos compagnes l'égalité devant l'effort de la peine, devant le sacrifice et le courage, jusque devant la mort sur le champ de bataille et que nous mettrons des réticences au moment d'affirmer cette égalité ? »

Le droit de vote et d'éligibilité des femmes est adopté par 51 voix contre 16.

■ D'après les débats à l'Assemblée, 24 mars 1944.

Chapitre 9 – Refonder la République et la démocratie (1944-1947)

1. Fernand Grenier est l'auteur du texte qui reconnaît les droits politiques des femmes.
2. Les hommes sont encore au combat ou prisonniers.

Doc 4 p. 163

La place des femmes en politique

Depuis le 6 juin 2000, la loi impose aux partis politiques de présenter un nombre équivalent de femmes et d'hommes pour les scrutins de liste : élections municipales, régionales et européennes. La loi réduit également la dotation financière¹ des partis qui ne présentent pas autant de candidates que de candidats aux élections au scrutin uninominal², c'est-à-dire les législatives et les cantonales. [...]

Des progrès ont certes été réalisés. La proportion de femmes dans les conseils municipaux était de 25,7 % en 1995, elle est désormais de 48,5 %, indique l'Observatoire de la parité.

■ Louis Maurin, *Alternatives économiques Poche*, n° 51,
septembre 2011.

1. Argent donné par l'État aux partis politiques.
2. Élections lors desquelles les partis présentent un seul ou une seule candidate.

Leçon

Refonder la République et la démocratie (1944-1947)

➤ Comment une nouvelle République est-elle fondée à la Libération ?

A La restauration de la République

1. La libération du territoire

- Les débarquements alliés en Normandie (6 juin 1944) puis en Provence (15 août 1944) marquent le début de la libération du territoire qui s'achève en mai 1945. L'action de la Résistance contribue à cette victoire, mais au prix de terribles représailles allemandes contre les résistants et les civils, comme à Oradour-sur-Glane (→ p. 156).
- À Paris, une insurrection de la Résistance permet la libération de la ville le 25 août 1944. Le lendemain, le général de Gaulle est acclamé par une foule immense. Cette popularité le conforte dans son rôle de chef du Gouvernement provisoire.

2. Le rétablissement des principes républicains

- Le Gouvernement provisoire commence par rétablir les libertés fondamentales (liberté de presse, de réunion, de conscience). Il met aussi en place des tribunaux d'épuration pour juger les complices de la collaboration avec l'occupant allemand. Puis cinq élections sont organisées entre 1945 et 1946 pour élire de nouveaux conseils municipaux et restaurer la République. Ainsi, en octobre 1945, une assemblée est élue pour préparer une nouvelle Constitution.
- Désormais, les femmes votent et sont éligibles grâce à la loi de 1944. C'est l'aboutissement d'un long combat pour l'égalité des droits politiques. Mais, si elles participent massivement aux élections, elles sont peu nombreuses à être élues.

3. Une nouvelle République

- La Constitution de la IV^e République est finalement approuvée par les électeurs en octobre 1946. Dans son préambule sont reconnus le droit au travail, le droit à l'instruction et le droit aux loisirs.

Chapitre 9 – Refonder la République et la démocratie (1944-1947)

- Pour la première fois, la Constitution garantit aux femmes, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes.

B La fondation d'une démocratie sociale

1. Le programme de la Résistance

- Tous les courants politiques qui ont été actifs dans la Résistance (communistes, socialistes, gaullistes) participent en mars 1944 à l'élaboration du programme du CNR. Tous veulent renforcer la démocratie par des réformes de l'économie et des politiques sociales ambitieuses afin d'améliorer les conditions de vie de tous ; ils poursuivent ainsi l'œuvre sociale entamée par le Front populaire en 1936 (→ chap. 2 p. 46). Ce programme est appliqué à la Libération.

2. Le nouveau rôle de l'État dans l'économie

- Les destructions matérielles dues à la guerre et les pénuries persistantes imposent à l'État des efforts rapides de reconstruction. Pour les réaliser dans l'esprit de la Résistance, des nationalisations sont effectuées en 1944-1945 dans les secteurs clés des ressources

Chapitre 9 – Refonder la République et la démocratie (1944-1947)

énergétiques (charbon, électricité, gaz), des transports (comme Renault), des banques et des assurances.

3. La mise en œuvre de l'État providence

- Le Gouvernement provisoire crée en 1945 la Sécurité sociale, un organisme de protection qui prend en charge l'assurance maladie, les allocations familiales, les accidents du travail, et met en place un système de retraites. Ces droits sociaux, qui vont accompagner l'amélioration des conditions de vie, sont aussi inscrits dans le préambule de la Constitution de 1946.

Vocabulaire

- Conseil national de la Résistance (CNR)

Institution qui unit les différents mouvements de résistance à partir de 1943.

- Constitution

Ensemble de lois qui définissent les droits fondamentaux des citoyens et fixent le fonctionnement du pouvoir politique.

- Épuration

Répression contre les Français accusés ou soupçonnés de collaboration avec l'Allemagne. On distingue l'épuration spontanée, hors de toute règle du droit, et l'épuration légale.

- État providence

Moyens par lesquels l'État protège les personnes contre les risques liés à la maladie, à la précarité et à la vieillesse.

Chapitre 9 – Refonder la République et la démocratie (1944-1947)

- **Gouvernement provisoire de la République française (GPRF)**

Gouvernement créé en 1944 par le général de Gaulle et des résistants afin de diriger le pays une fois le régime de Vichy renversé, en attendant la rédaction d'une nouvelle Constitution.

- **Nationalisation**

Acquisition d'une entreprise par l'État qui en devient propriétaire.

Doc 1 p. 169

Une nouvelle définition du rôle de l'État après 1944

On peut dire qu'un trait essentiel de la Résistance française est la volonté de rénovation sociale [...]. Il n'y a pas de progrès véritable si ceux qui le font de leurs mains ne doivent pas y trouver leur compte. Le gouvernement de la Libération entend qu'il en soit ainsi, non point seulement par des augmentations de salaires, mais surtout par des institutions qui modifient profondément la condition ouvrière.

L'année 1945 voit refondre entièrement et étendre à des domaines multiples le régime des assurances sociales. [...] Ainsi disparaît l'angoisse aussi ancienne que l'espèce humaine que la maladie, l'accident, la vieillesse, le chômage faisaient peser sur les laborieux [...].

- Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, le Salut, 1944-1946*, Plon, 1959.